



Programme de financement 2025 Bourses de la famille Pathy

Objectif

La bourse de la famille Pathy offre un soutien financier à des boursiers hautement qualifiés et prometteurs ayant suivi une formation au **Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC)**. Elle leur permet de poursuivre une formation clinique et de recherche de surspécialité post-RCPSC dans le domaine des soins de santé aux adultes.

Les bourses qui comprennent une formation à la recherche sont prioritaires, et la formation de cliniciens-chercheurs alignée sur les priorités du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et de l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill (IR-CUSM) se voit accorder une importance encore plus grande.

Financement

Les bourses de recherche de la famille Pathy sont offertes grâce au financement de la Fondation du Centre universitaire de santé McGill et de ses généreux donateurs.

Toutes les candidatures doivent démontrer comment le projet proposé s'applique aux soins de santé pour la population adulte.

La date de début du financement pour cette bourse est le 1^{er} juillet, 2025.

Détails du prix

Bourses de recherche : Les candidats titulaires d'un doctorat en médecine et souhaitant devenir cliniciens-chercheurs ou cliniciens-investigateurs seront prioritaires.

Définitions :

Clinicien-chercheur :

- ❖ Consacre ≥ 75 % de ses efforts professionnels à la recherche.
- ❖ Possède une formation formelle en méthodologie de la recherche (diplôme de maîtrise ou de doctorat).
- ❖ Élaborer et diriger des projets de recherche.
- ❖ Types d'études : fondamentales (expérimentales), cliniques et épidémiologiques.

Chercheur clinicien :

- ❖ Consacre 25 à 50 % de ses efforts professionnels à la recherche
- ❖ Peut ou non avoir reçu une formation formelle en méthodologie de recherche.
- ❖ Contribuer à des projets de recherche.



- ❖ Types d'études : fondamentales (expérimentales), cliniques et épidémiologiques.

Nombre de bourses disponibles : Le nombre de bourses accordées chaque année dépend du nombre de candidats et de la disponibilité des fonds des partenaires.

Montant de la bourse : Maximum de 48 500 \$, qui doivent être complétés par des fonds du département ou de la division pour assurer une allocation minimale de 70 000 \$. En outre, [conformément à la loi 96](#), le département/division doit assurer des frais de cours obligatoires d'acquisition de la langue française de 1 000 dollars par an.

Durée de la bourse : Les bourses sont attribuées pour une durée d'un an. Au cours de la première année, le boursier est censé rechercher un financement évalué par les pairs pour soutenir les années de formation suivantes.

Renouvellement de la bourse : Les nouveaux candidats sont prioritaires. Si des fonds supplémentaires sont disponibles, les demandes de renouvellement seront prises en considération. Les candidats au renouvellement doivent démontrer qu'ils ont accompli des progrès substantiels dans la réalisation de leurs objectifs de recherche.

Éligibilité des candidats

- Candidat :** doit participer à un [programme DeMeC](#) approuvé par la FMHS.
- Citoyenneté :** Les candidats canadiens et internationaux sont éligibles. La priorité sera donnée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.
- Formation préalable :** Doit avoir obtenu un diplôme de médecine (ou l'équivalent international) et être admissible à l'obtention d'un permis d'exercice au Québec. La formation en résidence doit avoir été effectuée au cours des trois dernières années. Les membres du corps professoral ne sont pas éligibles.
- Objectif de carrière :** S'engager dans une carrière universitaire avec une activité de recherche continue. Ceux qui prévoient de poursuivre leur collaboration avec le CUSM/l'IR-CUSM sont prioritaires.
- Type d'étude :** fondamentale (expérimentale), clinique et épidémiologique.
- Sujet d'étude :** La demande doit démontrer comment le projet proposé est applicable aux soins de santé dans la population adulte. Les projets de recherche peuvent aller au-delà de la science médicale fondamentale et clinique ; des sujets tels que l'éducation médicale, le leadership et la gestion, l'EDI et l'impact du changement climatique sur la médecine sont fortement encouragés.
- Diplôme supérieur concomitant :** Les candidats peuvent être inscrits à un programme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat) pendant la durée de la bourse, à condition qu'ils démontrent qu'ils disposent de suffisamment de temps pour mener des recherches approfondies.
- Superviseur(s) :** Le candidat doit avoir un superviseur qui est un [chercheur établi à l'IR-CUSM](#).



- i. **Domaine de formation** : Doit s'aligner sur les priorités du [CUSM](#) et de l'[IR-CUSM](#).

Priorités du CUSM :

1) Stimuler l'innovation à l'échelle de l'organisation et la recherche cliniquement pertinente qui libère tout notre potentiel. 2) Créer un écosystème de données du CUSM comme voie de découverte, d'apprentissage et d'excellence. 3) Améliorer le parcours de soins des patients à l'intérieur et à l'extérieur de nos murs. 4) Favoriser des équipes fortes, heureuses et en bonne santé, aujourd'hui et pour l'avenir.

Priorités de l'IR-CUSM :

L'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill (IR-CUSM) s'engage à faire progresser la recherche biomédicale et la recherche sur les soins de santé en mettant l'accent sur l'innovation centrée sur le patient. Leurs programmes de recherche sont conçus pour couvrir l'ensemble de la durée de vie et comprennent un large éventail de domaines médicaux.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de la [Fondation IR-CUSM de l'Université McGill](#).

Conditions et responsabilités liées à la bourse

La soumission d'une candidature implique l'acceptation des conditions suivantes par le candidat et son/ses superviseur(s) :

- a. **Temps protégé** : Il est prévu que le candidat retenu se consacre principalement à l'approfondissement de son expérience en matière de recherche.
 - a. *Les boursiers de la filière clinicien-scientifique* doivent consacrer au moins 75 % de leur temps à des activités liées à la recherche. Le travail clinique non lié à la recherche ou l'enseignement peuvent être effectués simultanément pendant la bourse, mais ne doivent pas dépasser 25 % de leur temps.
 - b. *Les chercheurs cliniciens* doivent consacrer 25 à 50 % de leur temps à des activités liées à la recherche. Les candidats qui consacrent plus de temps à la recherche seront privilégiés.
- b. **Administration de la bourse** : Le CUSM et le département/division bénéficiaire s'associent pour administrer la bourse.
- c. **Financement complémentaire** : Le département/division d'accueil doit s'assurer que l'allocation totale reçue par le boursier est de 70 000 \$. Un complément de la bourse du CUSM ou d'autres sources internes ou externes est autorisé jusqu'à un maximum de 100 000 dollars par an. Les candidats retenus doivent déclarer toutes les sources de soutien salarial dans leur candidature.



- d. **Soutien à l'acquisition de la langue française** : En vertu de la loi 96, le département/division doit assurer des frais de cours obligatoires pour l'acquisition de la langue française à hauteur de 1 000 dollars par an.
- e. **Lettre d'offre** : Après avoir reçu une offre de bourse, le candidat doit informer le président du comité des bourses de sa décision de l'accepter dans un délai de 14 jours.
- f. **Lettre d'accord** : Lors de l'acceptation de la bourse, le candidat retenu et son superviseur signeront une lettre d'accord sur les conditions et les responsabilités de la bourse et la soumettront au président du comité dans les deux mois suivant l'offre.
- g. **Remerciements** : Toute présentation formelle (par exemple, affiche, communication orale), publication ou thèse résultant de la *bourse* doit mentionner le soutien du CUSM et de l'IR-CUSM.
- h. **Rapport final** : Un résumé des activités et des réalisations accomplies pendant la *bourse est soumis* au président du comité dans les trois mois suivant la fin de l'année de la bourse.
- i. **Financement continu** : Le boursier est censé rechercher un financement évalué par les pairs au cours de la première année pour soutenir les années de formation suivantes (le cas échéant).

Composants de l'application

Les composants de l'application sont les suivants :

- a. **Liste de contrôle signée**
- b. **Une lettre du demandeur** (2 pages maximum) avec les rubriques suivantes :
 - I. Préparation de l'arrière-plan, c'est-à-dire le parcours professionnel jusqu'à ce jour
 - II. Les objectifs éducatifs spécifiques de la bourse comprennent des plans détaillés (y compris les rotations, le temps alloué au travail clinique, au travail de recherche et à l'enseignement).
 - III. Plans pour le volet recherche (sur la base des objectifs spécifiques de la recherche)
 - IV. Plans de carrière futurs
- c. **Résumé du projet de recherche proposé** (2 pages maximum). Si la proposition de recherche nécessite des fonds supplémentaires, le résumé doit décrire la source de ce financement (obtenu ou demandé) et inclure une brève discussion sur les alternatives si le financement demandé n'est pas retenu.
- d. **Une copie du CV actuel du candidat.**



- e. **Une copie du CV actuel du (des) superviseur(s) principal(aux) proposé(s).**
- f. **Une lettre de soutien du superviseur principal proposé décrivant**
 - I. Les forces et les faiblesses du candidat,
 - II. Les installations et les ressources disponibles pour le candidat en matière de recherche et de bourses cliniques,
 - III. La proportion de temps que le candidat consacrera à la recherche, aux cours, aux tâches cliniques et à l'enseignement. Décrivez les avantages pour le CUSM/l'IR-CUSM (réputation, recrutement, soutien aux initiatives de recherche existantes).

**Remarque : les candidatures doivent utiliser une police de 12 points au minimum et des marges d'un pouce pour tous les documents soumis.*



Dépôt de la demande

Date limite : Lundi 15 juillet 2024, 23 h 59 HAE (heure avancée de l'Est)

Envoyez un courriel à pre-awards.rimuhc@muhc.mcgill.ca en indiquant la ligne objet : Bourse de recherche clinique de la famille Pathy

Processus de sélection

Le comité d'attribution des bourses du CUSM suivra un processus de sélection formel et examinera chacune des candidatures à l'aide d'un système de classement qui tient compte des éléments suivants :

- I. La qualité et le potentiel du candidat, y compris la démonstration d'un engagement sincère en faveur d'une carrière dans la recherche ou d'autres aspects de la médecine universitaire.
 - II. La qualité de l'environnement clinique et de recherche et le(s) superviseur(s)
 - III. La qualité et l'importance potentielle des activités proposées dans le cadre de la bourse, y compris leur pertinence par rapport aux orientations stratégiques du CUSM et de l'IR-CUSM.
- a. **Système d'évaluation** : Les évaluateurs utiliseront un système de notation sur 10 points :

Composant	Maximum de points
Le candidat	5
L'environnement/le superviseur	2.5
La proposition de recherche	2.5

- b. **Examens externes** : Si nécessaire, demandez des évaluations externes formelles et écrites à des personnes qui connaissent le candidat ou son superviseur, ou qui ont une expertise dans le domaine de la recherche proposée.
- c. **Conflits d'intérêts** : Les membres du comité d'attribution peuvent être confrontés à des conflits d'intérêts potentiels lors de l'examen des candidatures et de la sélection des lauréats. Un ensemble de lignes directrices a été élaboré pour prévenir les conflits d'intérêts réels ou perçus, directs ou indirects, dans le processus de sélection.



Liste de contrôle de la demande

Veillez vérifier que chacune des rubriques ci-dessous est remplie (un dossier de candidature incomplet ne sera pas accepté) :

- Liste de contrôle de la soumission signée
- Lettre du candidat (2 pages maximum)
- Résumé de la proposition de recherche (2 pages maximum)
- CV actuel du candidat
- CV actuel du superviseur principal
- Lettre du superviseur

Des questions ?

Contactez le Bureau de pré-octroi de l'IR-CUSM à l'adresse suivante :

pre-awards.rimuhc@muhc.mcgill.ca